

**Objet : interdiction
temporaire de
circulation et
stationnement Place
de l'Eglise et Allées
Hégenheim**

Morcenx-la-Nouvelle, le 18 mars 2025

ARRETE DU MAIRE

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

Vu l'organisation de Festiplantes/Festibio sur la Place de l'Eglise, la parc de l'Eglise, le parc de la médiathèque et les Allées d'Hégenheim le samedi 19 avril 2025 ,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures restrictives provisoires de sécurité, de circulation et de stationnement afin d'éviter tout accident,

ARRETE

Art 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront temporairement interdits sur la Place de l'Eglise du vendredi 18 avril 2025 à 18 h au samedi 19 avril 2025 à 20 h 00. La circulation sera temporairement fermée le samedi 19 avril 2025 de 08 h 00 à 20 h 00 Place Jean Jaurès (entre angle de la rue Borda et angle de la rue Victor Duruy). De ce fait les usagers utiliseront la Rue Pierre Curie pour circuler. Le parking de la rue Borda côté Médiathèque sera en service. Les Allées d'Hégenheim seront fermées le Samedi 19 avril 2025 de 06h00 à 20h00.

Art 2 : Une signalisation appropriée et des barrières seront installées par les services municipaux.

Art 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Art 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Garde-champêtre, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire,

Paul CARRERE




La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Copies : Gendarmerie, Affichage, Chrono, Garde-champêtre, Services Techniques,